

Mémoire pour les consultations prébudgétaires  
en prévision du budget fédéral de 2019-2020

Par Réseau Transtech

R. Mathieu Vigneault, PDG

[mvigneault@reseautranstech.qc.ca](mailto:mvigneault@reseautranstech.qc.ca)

## Recommandations :

1. Que le gouvernement mette en œuvre le Fonds d'accélération de l'innovation de proximité (FAIP) – Regional Innovation Acceleration Fund (RIAF);
2. Que le gouvernement investisse dans ce fonds la somme de 135 millions de dollars sur 5 ans;
3. Que le gouvernement confie le déploiement de ce fonds aux agences de développement régional telles que Développement économique Canada.

## **Introduction**

Le Canada compte 1,1 million d'entreprises du secteur privé, dont 99,9 % sont des PME. De ce nombre, 75 % n'ont pas plus de 4 employés. Bien que dynamiques, ces petites organisations n'ont que très peu de capacité de recherche et de développement (R-D), une disposition devenue essentielle à l'ère de l'économie du savoir.

Bien enraciné dans l'ensemble du pays, le réseau collégial canadien peut compter sur une centaine de centres de recherche appliquée, qui ont déjà pour mission de répondre aux besoins des PME et organisations en les aidant notamment à intégrer de nouvelles technologies ou pratiques managériales innovantes, ainsi qu'à réaliser les recherches qui permettront la commercialisation et la mise en marché de leurs innovations.

Toutefois, cette capacité qu'ont les centres de recherche appliquée d'accompagner les entrepreneurs canadiens dans leur marche vers l'innovation est menacée par le fait que les collèges et les cégeps doivent assumer financièrement une partie considérable des frais engendrés par leurs activités de recherche. Cette situation représente aujourd'hui le dernier frein pour doter le Canada d'une force de recherche appliquée de classe mondiale.

## **État de situation**

Pour bien comprendre la spécificité de la recherche appliquée collégiale (modèle d'affaires propre), il faut d'abord saisir qu'elle est entièrement orientée et dédiée aux besoins des milieux (PME, organisations, municipalités, etc.) qu'elle dessert. Ainsi, plusieurs types et niveaux d'interventions sont nécessaires en amont et en aval des projets de recherche, par exemple pour bien saisir les enjeux de la PME. Le cas échéant, des coûts substantiels non soutenus par les méthodes de financement traditionnelles sont engagés par le centre pour accompagner l'organisation dans la phase d'identification des besoins précis et dans le développement d'une proposition qui aboutira ou non à un projet de recherche financé par le fonds subventionnaire. Le même type de scénario se répétera en ce qui a trait au suivi du projet de recherche, notamment dans l'intégration des acquis par les employés de l'entreprise ou dans la transmission de certaines compétences chez les clients de celle-ci.

Ce rôle stratégique d'accompagnement des innovateurs canadiens trouve écho dans plus de 3 000 communautés à travers le pays. Par exemple, au Québec, ce mandat incombe aux Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) membres du Réseau Transtech. Comme c'est le cas des centres des autres provinces, la capacité d'intervention des CCTT est basée sur la combinaison d'équipes de spécialistes et de chercheurs dont les connaissances scientifiques et le savoir-faire sont accompagnés par un parc d'équipements et

d'infrastructures de pointe et de grande envergure (valeur dépassant les 100 millions de dollars), équipes qui sont mises à la disposition des PME.

La pertinence des CCTT est attestée par leur capacité d'intervenir de façon massive : plus de 4 500 clients et environ 90 millions de dollars en revenus de projets par an. Ces interventions prennent la forme de quelque 9 000 projets que les CCTT réalisent chaque année auprès des entreprises et organisations, incluant notamment 6 000 projets en assistance technique, 2 000 projets de recherche appliquée et plus de 1 000 activités de formation et d'information.

Selon le cabinet KPMG<sup>1</sup>, les CCTT contribuent au développement des entreprises, notamment par l'augmentation de leur profitabilité. Cette intervention mène à la création de plus de 3 000 emplois directs et d'une valeur ajoutée de l'ordre de 800 millions de dollars dans l'économie québécoise. Si l'on prend en compte les emplois totaux de ces entreprises ainsi que l'emploi indirect, ce sont 10 000 emplois qui sont créés ou maintenus par l'intervention des CCTT au Québec.

L'intérêt des PME pour les types d'interventions qu'offrent les centres de recherche appliquée du réseau collégial est attesté par la croissance du nombre de projets (près de 18 % au cours des cinq dernières années) et par le nombre élevé de PME faisant appel de façon répétée – au fil des années – à leurs services de recherche et développement.

Cependant, le maintien annuel d'installations de calibre mondial entraîne des coûts considérables pour les établissements collégiaux, ceux-là mêmes qui doivent être en mesure de répondre rapidement et, surtout, adéquatement aux besoins des PME canadiennes. L'exploitation et l'entretien des immeubles et des infrastructures de laboratoires; la gestion et l'administration des projets; le recrutement, l'embauche et le perfectionnement des effectifs; et la conformité continue aux normes et réglementations gouvernementales et industrielles sont autant d'exemples de coûts que doivent assumer les collèges et pour lesquels il n'existe pas de fonds ni de programmes publics spécifiquement adaptés à la réalité de la recherche appliquée collégiale.

À titre d'exemple, les CCTT québécois doivent généralement assumer des dépenses administratives ou liées aux espaces qu'ils occupent (qu'ils soient loués au cégep ou dans des bâtiments distincts), et des frais leur sont facturés pour les services du collège liés à leurs activités de recherche. Par exemple :

---

<sup>1</sup> KPMG, *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, novembre 2014, p. 27-28, [www.fedcegeps.qc.ca/wp-content/uploads/2014/11/KPMG-SECOR-La-contribution-%C3%A9conomique-des-c%C3%A9geps-et-des-CCTT.pdf](http://www.fedcegeps.qc.ca/wp-content/uploads/2014/11/KPMG-SECOR-La-contribution-%C3%A9conomique-des-c%C3%A9geps-et-des-CCTT.pdf).

- a) **Innofibre**, un CCTT affilié au Cégep de Trois-Rivières, paie un loyer annuel de 100 000 \$ pour les espaces qu'il occupe pour la réalisation de ses activités de recherche appliquée, et ce, peu importe son volume d'affaires;
- b) **Merinov**, un CCTT-CAT<sup>2</sup> affilié au Cégep de la Gaspésie et des Îles qui a un budget annuel totalisant 5,86 millions de dollars, assume plusieurs types de frais, notamment pour l'entretien, le loyer, le maintien des laboratoires, les télécommunications, etc. Les dépenses totales d'encadrement, d'administration et de gestion de Merinov sont de 2,7 millions de dollars, soit 47 % des dépenses associées aux activités de recherche appliquée.

Entre autres effets négatifs de cette situation, plusieurs CCTT québécois doivent ralentir le développement de leurs activités de recherche, de transfert de technologie ou d'accompagnement, de même que diminuer l'accès à certains de leurs équipements afin de réduire leurs frais d'entretien, de mise à jour, de maintien de licences, etc. Cette restriction limite considérablement le nombre de PME et d'organisations qui peuvent être accompagnées.

De leur côté, les universités canadiennes peuvent compter sur le Fonds de soutien à la recherche (FSR), un fonds spécifiquement désigné pour répondre à leurs besoins, afin d'alléger leur fardeau des dépenses associées à la recherche fondamentale.

Bien entendu, le Programme d'ICC du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)<sup>3</sup> permet aux collèges et aux cégeps d'utiliser jusqu'à 20 % d'une subvention pour couvrir certains frais reliés au projet pour lequel la subvention a été attribuée. Toutefois, cette solution présente une lacune importante du fait qu'elle ne reconnaît que les dépenses liées au projet en cours, et non celles liées au maintien de la capacité de recherche des établissements du réseau. Pour les collèges, cette réalité se répercute sur la possibilité de maintenir une réelle capacité de recherche appliquée à moyen et long terme et, par conséquent, sur les entreprises et les organisations clientes de ces derniers.

De notre point de vue, le moment est plus qu'opportun d'investir puisque les PME ont plus que jamais besoin de se mettre à niveau pour se positionner en amont et pour se tailler une place dans une économie dont la concurrence est mondiale.

---

<sup>2</sup> CAT : Centre d'accès à la technologie canadienne.

<sup>3</sup> La communauté collégiale canadienne a applaudi publiquement les investissements sans précédent consentis par le gouvernement à la recherche appliquée collégiale dans le budget 2018. Ces fonds destinés au Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC), administrés par le CRSNG, ainsi qu'au Fonds collège-industrie pour l'innovation (FCII) de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) soutiendront des projets particuliers de recherche appliquée à travers tout le Canada.

C'est pourquoi nous recommandons au gouvernement canadien la mise en place du **Fonds d'accélération pour l'innovation de proximité (FAIP) – Regional Innovation Acceleration Fund (RIAF)**.

### **Solution proposée**

Concrètement, nous recommandons un investissement de 135 millions de dollars sur 5 ans pour le démarrage du Fonds d'accélération pour l'innovation de proximité (FAIP).

Le FAIP se veut une initiative pancanadienne à prestation locale dont l'objectif et l'effet seraient d'augmenter globalement la capacité du Canada en matière d'innovation, d'entrepreneuriat et de collaboration. Spécifiquement, le FAIP fournirait à tous les établissements collégiaux admissibles à travers le pays un financement annuel stable et prévisible afin qu'ils maintiennent et/ou assurent le développement de leurs compétences en matière de recherche appliquée. Sur une base simple et transparente, le FAIP aiderait les collèges à assurer le maintien de l'expertise en place, à former les équipes de recherche, à développer leurs capacités et leur expertise, et à aller à la rencontre des entrepreneurs et innovateurs canadiens. Il apporterait en outre son concours aux collèges dont les installations de recherche sont arrivées à maturité et dont les coûts associés à la recherche appliquée sont par conséquent en hausse.

Cette initiative pancanadienne rendrait plus concurrentielle l'économie en :

- Générant des possibilités inclusives d'accès à l'innovation pour l'ensemble des entrepreneurs notamment ceux des minorités visibles;
- Accélérant la création d'emplois stables et bien rémunérés dans toutes les communautés et pour l'ensemble des canadiennes et des canadiens;
- Augmentant nettement les possibilités d'apprentissage expérientiel des étudiants et notamment des étudiants autochtones et immigrants afin de multiplier les talents propices à l'innovation partout au pays;
- Procurant annuellement des données de première ligne sur l'innovation aux responsables des politiques à Ottawa.

Les cinq catégories de dépenses suivantes devraient être prises en charge par le FAIP-RIAF :

- Installations de recherche;
- Ressources en matière de recherche;
- Gestion et administration des activités de recherche d'un établissement;
- Exigences réglementaires et normes d'agrément;
- Propriété intellectuelle et mobilisation des connaissances.

Sur la base d'une participation volontaire des collèges et cégeps, le FAIP serait ouvert à tous les établissements admissibles aux programmes du CRSNG, du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

Par ailleurs, le calcul des aides financières se baserait sur la moyenne des montants reçus pendant les deux dernières années des programmes compétitifs exclusifs aux collèges au sein du CRSNG, du CRSH et des IRSC. Ainsi, les collèges qui reçoivent annuellement en moyenne sur deux ans plus de 375 000 \$ recevraient 40 % de ce montant moyen l'année suivante. Par exemple, un collège ayant une moyenne sur deux ans de 800 000 \$ recevrait 320 000 \$.

À l'opposé, les collèges qui reçoivent annuellement en moyenne moins de 375 000 \$ des fonds subventionnaires recevraient 150 000 \$ par année afin de les soutenir dans le développement de la recherche appliquée dans leur région et de leur permettre de mettre en place une masse critique de recherche.